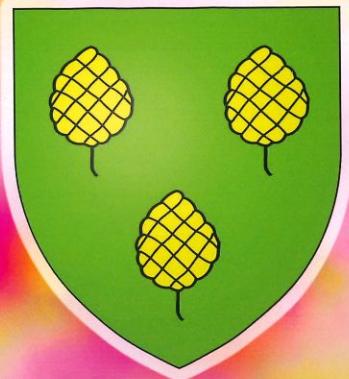


Commune de

Setques



Bulletin municipal



Meilleurs voeux 2026

LE MOT DU MAIRE

Comme chaque année, voici le moment de faire le bilan, de jeter un dernier coup d'œil sur les 365 derniers jours passés, avant d'aborder ce nouveau parcours que sera 2026.

2025 aura été une année calme au niveau des investissements, le plus important aura été la remise en état du local foot. Les inondations avaient fortement dégradé celui-ci, déjà bien abîmé par le temps.

Le redémarrage du club aura été le déclic pour orienter la décision du Conseil Municipal dans le choix des travaux à réaliser.

Dans nos prévisions 2025, le projet d'aménagement des trottoirs et de mise en sécurité de la RD 342 était inscrit pour un coût de 580 000 € TTC. Sur quatre demandes de subventions effectuées, une seule est revenue positive (15 000 € du Département), nous n'avons donc pas pu entreprendre ce chantier.

Je vous avoue franchement que je m'y attendais un peu, les finances de l'Etat et du Département sont très tendues et les demandes très nombreuses.

Enfin, nous venons d'être très bien servis pour les travaux de la Mairie, il en faut pour tout le monde, nous ne sommes pas la seule commune du Département.

2026 verra le renouvellement du Conseil Municipal, comme je l'ai annoncé à plusieurs reprises je ne serai plus candidat. Après 37 ans de mandat dont 35 ans en tant que Maire, l'heure est venue de laisser ma place et d'avoir du sang neuf à la tête de la commune.

C'est donc la dernière fois que je prends la plume pour m'adresser à vous, c'est un instant que j'ai toujours apprécié car c'est un moment intime que je partage avec vous, même si je sais que ce bulletin est lu en dehors de Setques. Il s'agit du 35^{ème} numéro, le 1^{er} a été réalisé en 1991, année où j'ai été élu Maire de notre commune.

J'ai toujours accordé une grande importance à l'information « écrite » et « transparente » qui reste dans le temps. Il est indispensable que chaque administré sache ce que son Conseil Municipal prévoit et réalise, le prix de ses réalisations, les dossiers et difficultés auxquelles il est confronté. Cela permet également de vous parler un peu de l'intercommunalité de ce qui est bien, de ce qui l'est moins.

Voici le moment venu de reposer la plume sans oublier avant, de vous souhaiter à toutes et à tous, une excellente année 2026, de la santé avant tout, du bonheur chaque jour et une paix que l'on aimerait retrouver dans chaque coin de notre planète.

Je ne vous dis pas merci aujourd'hui car j'aurais sans doute encore l'occasion de vous rencontrer, je suis encore au service de notre commune et de ses habitants jusqu'à fin mars.

Bonne année à toutes et tous.

Votre Maire,
Sylvain LEFEBVRE

BUDGET COMMUNAL 2024

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses :</u>	563 472,94 €	576 173,84 €
<u>Recettes :</u>	568 210,18 €	637 031,04 €

Dépenses par article

Charges à caractère général

- Eau, électricité, carburants, alimentation
- Fournitures d'entretien, fournitures de voirie, fournitures administratives, fournitures scolaires et diverses
- Entretien bâtiments, terrains, matériel roulant, matériel de mairie
- Primes d'assurance, documentation générale, frais de formation
- Fêtes et cérémonies, Frais postaux et télécommunications, Impôts fonciers

TOTAL : 302 658,32 €

Frais de personnel et charges

- Personnel titulaire et non titulaire
- Charges sociales, retraite, cotisations diverses...

TOTAL : 180 707,36 €

Autres charges de gestion courante

- Indemnités du maire et des adjoints
- Contribution aux organismes de regroupement
- Subventions aux associations, au C.C.A.S.
- Bourses et prix

TOTAL : 75 620,44 €

Charges financières

- Remboursement emprunts (intérêts)

TOTAL : 4 428,72 €

Charges spécifiques

- Titres annulés (sur exercices antérieurs)

TOTAL : 0,10 €

Dotations aux provisions

- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – charges de fonctionnement

TOTAL : 58,00 €

Recettes par article

Atténuation de charges

- Remboursement rémunérations du personnel

TOTAL : 6 797,27 €

Produits des services

- Recettes de cantine et garderie
- Concessions de cimetière
- Coupes de bois
- Droits de chasse et pêche
- Redevances d'occupation domaine public

TOTAL : 25 489,38 €

Impôts et taxes

- Attribution de compensation et de solidarité (C.C.P.L.)
- Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales

TOTAL : 44 301,38 €

Fiscalité locale

- Impôts directs locaux
- Taxe communale additionnelle aux droits de mutation
- Taxe sur l'électricité

TOTAL : 213 357,85 €

Dotations de l'Etat

- Dotations de fonctionnement et de solidarité
- Compensations au titre des exonérations

TOTAL : 240 761,49 €

Autres produits de gestion courante

- Location du marais
- Location de la salle des fêtes
- Location de la remorque
- Remboursement assurance

TOTAL : 37 492,01 €

Produits spécifiques

- Produits des cessions d'immobilisations

TOTAL : 10,80 €

Produits antérieurs (Excédent budget 2023)

TOTAL : 198 766,22 €

Quelques précisions budgétaires

Vous pouvez remarquer que dans la section de fonctionnement, la différence entre les recettes et les dépenses n'est positive que de 4 737,24 €. Habituellement cela se situe aux environs de 80 000 à 100 000 € selon les années au vu des dépenses et recettes réalisées.

L'explication est simple, certaines dotations ont été versées en janvier voire février, donc sur le budget 2025.

Rassurez-vous la situation financière est bonne, nous avons pu rembourser l'emprunt court terme de 150 000 € dans son intégralité, sans problème et nous terminerons l'année 2025 avec une section de fonctionnement toujours positive, mais cette fois avec un peu plus de 100 000 €.

NOS REALISATIONS 2025

- **Frais d'études aménagement RD 342** : 3 000 € TTC

Cette somme ne fait pas l'objet d'une récupération de TVA pour le moment, cela sera possible si les travaux sont réalisés.

Pas de subvention possible, reste à charge communal : 3 000 €

- **Aménagement de terrains :**

Pose d'un clapet anti-retour et curage d'un fossé rue d'en Bas, achat d'un filet pare-ballons, aménagement du talus à l'entrée du vieux cimetière suite à l'enlèvement de l'escalier.

Total : 8 724,54 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 1 431,17 €

Pas de subvention possible, reste à charge communale : 7 293,37 €

A cela, il faut ajouter 207,46 € pour les arbustes du talus TVA non récupérable, le reste à charge passe donc à 7 500,83 €

- **Installations générales aménagement :**

Remplacement d'un chauffe-eau (salle des fêtes), remplacement d'un congélateur (salle des fêtes), achat d'un radiateur électrique (local technique).

Total : 2 055,68 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 337,21 €

Pas de subvention possible, reste à charge communale : 1 718,47 €

- **Remise en état du local foot :**

Réfection complète du plancher, des cloisons intérieures, pose d'une douche pour l'arbitre, remplacement des douches « joueurs », du ballon d'eau chaude, du WC, remplacement des frigos, remise en peinture complète (avec l'aide de Mme Lemoine, Adjointe), à cela il faut ajouter le travail des 2 employés communaux pendant 5 semaines.

Coût total des travaux (entreprises) : 45 666,64 € TTC

Coût des salaires du personnel communal toutes charges comprises : 7 306,96 €

Coût total du chantier : 52 973,60 €

Remboursement de l'assurance : 39 078,38 €

Récupération TVA (16,404 %) : 7 491,15 €

Reste à charge communale : 6 404,07 €

- **Réseaux de voirie :**

Réfection de la chaussée du Val de Lumbres en mitoyenneté avec la commune de Quelmes, frais partagés 50 - 50

Coût des travaux pour Setques : 11 818,50 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 1 938,70 €

Pas de subvention possible, reste à charge communale : 9 879,80 €

- **Achat matériel technique :**

Perceuse-visseuse-deviseuse, escabeau pro

Coût total : 441,00 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 72,34 €

Pas de subvention possible, reste à charge communale : 368,66 €

- **Achat de panneaux de signalisation : (interdiction de fumer)**

Coût : 626,04 €

Récupération TVA (16,404 %) : 102,69 €

Pas de subvention possible, reste à charge communale : 523,35 €

- **Achat de matériel informatique**

Remplacement de l'ordinateur de la mairie et pour l'école

Total : 1 605,90 €

Récupération TVA (16,404 %) : 263,43 €

Pas de subvention possible, reste à charge communale : 1 342,47 €

- **Achats divers :**

Achat de matériel de cuisine (salle des fêtes), pour l'école et tables de pique-nique.

Total : 2 099,94 €

Récupération TVA (16,404 %) : 344,47 €

Pas de subvention possible, reste à charge communale : 1 755,47 €

- **Remboursement d'emprunts (capital) :**

165 264,03 € dont celui court terme de 150 000 € soit un remboursement normal de 15 264,03 €.

Le montant total des dépenses d'investissement se monte à 251 090,53 € pour 2025.

NOS REFLEXIONS, INFOS, REMARQUES.

Les inondations où en est-on ?

Comme promis le SMAGEAa a débuté l'étude sur le ruissellement des coteaux de Quelmes et Leulinghem depuis début septembre. Celle-ci va durer environ 6 mois, suite à cela, une analyse sera effectuée et des actions seront décidées.

Si des gros travaux sont à réaliser, il faudra une phase de concertation, d'accord et de préparation budgétaire qui pourra prendre 12 à 18 mois. Ce qui veut dire un début des travaux mi 2027 pour une fin courant 2028.

Mr le Maire a fait savoir son indignation face à ces délais intolérables, on lui a répondu que c'était ainsi et que l'on ne pouvait rien faire.

Et les travaux ?

Le SMAGEAa est intervenu pour nettoyer et aménager les berges en divers endroits, retirer les arbres tombés dans l'eau et divers embâcles.

Dernièrement, des têtes de saules ont été coupées afin d'éviter que ces arbres tombent dans la rivière en cas de crue ou de tempête. Bravo et merci à toutes les personnes intervenantes pour ces travaux assez dangereux.

La CCPL est intervenue.

En effet, la Communauté de Communes a pris en charge le curage des busages où transite les eaux des bassins versants qui proviennent de plusieurs communes, cela a été le cas pour notre village, route de Quelmes et sur la RD 342.

Un gros problème reste celui du cadre béton qui passe en dessous de la rue de l'Usine et traverse celle-ci. La configuration de celui-ci ne permet pas l'accès de machine, le problème reste entier, que va-t-on faire ? Qui va payer ? Nous restons mobilisés pour trouver une solution.

Elections municipales : les modifications

La loi du 21 mai 2025 modifie la manière d'élire ses conseillers municipaux et impose le scrutin de liste paritaire. Qu'est ce que cela veut dire ?

Désormais, vous serez appelés à voter pour des listes complètes à savoir qu'il ne sera plus possible de barrer des noms de candidates ou candidats que vous ne souhaitez pas voir élu, de même le rajout de nom de personnes non-candidat est également impossible.

En cas de présence de plusieurs listes, il faudra choisir une seule liste le panachage entre les listes est également proscrit.

En cas de non-respect de ces règles, vos bulletins seront déclarés nuls et comptabilisés comme tels.

Enfin, désormais les listes seront paritaires à savoir composées d'un homme, d'une femme et ainsi de suite, ce qui veut dire que le futur Conseil Municipal de Setques sera composé soit de 8 femmes 7 hommes soit de 7 femmes et 8 hommes.

Dernière précision, une liste de candidat est réputée complète si elle comporte au moins 13 candidats, 15 légalement. Elle peut également comprendre 17 candidats, dans ce cas 2 ne siègeront pas, ils seront là en remplacement en cas de démission, départ de la commune, décès. Cette loi s'appliquera pour l'élection des 15 et 22 mars 2026.

Recensement de la population 2026

Notre commune est concernée par le recensement de la population cette année. Géré par l'INSEE, celui-ci aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire.

Dans un premier temps, vous recevrez début janvier dans votre boîte aux lettres une lettre d'information.

A compter du 15 janvier, l'agent recenseur (Melle POURCHEL Sophie qui a déjà fait celui de 2020) va déposer dans votre boîte aux lettres une notice internet avec des codes d'accès confidentiels de connexion afin de faire votre recensement en ligne, si vous ne pouvez pas répondre par internet ou ne savez pas, l'agent recenseur vous remettra le questionnaire papier en main propre et conviendra avec vous d'un rendez-vous pour venir le récupérer et le compléter avec vous si besoin.

Boîtes aux lettres

La Poste nous a demandé de bien vouloir vous préciser que :

Au vu de la baisse constante du volume de courriers et aux organisations régulières des tournées, les facteurs (trices) changent relativement souvent, occasionnant des erreurs de distribution. Afin de limiter celles-ci, il est demandé à chacun de bien vouloir :

- Avoir une boîte aux lettres (si possible normalisée) visible et accessible de la rue non cachée derrière des obstacles (barrière pleine, pilastre etc...) avec les noms des personnes habitant la maison, surtout quand elles ne portent pas le même nom.
- Avoir un numéro de maison également bien visible et complet (ex : 6 Bis, 6 A etc...).
- Donner et demander à vos correspondants (banques, administrations et particuliers) de mettre l'adresse complète (ex : 6 A, 42 Bis, impasse, cité etc...).
- Enfin quand vous possédez un chien, merci de vérifier que celui-ci ne peut pas attraper le bras ou autre du préposé lorsqu'il dépose le courrier, si tel est le cas merci de bien vouloir remédier à ce problème, merci de votre compréhension.

Brûlage des déchets

Une nouvelle fois, nous vous rappelons que les déchets verts, de bricolage, etc... sont à évacuer en déchèterie et non pas brûler au milieu de vos terrains, cour ou autres. Cette pratique est totalement interdite et peut faire l'objet d'une verbalisation par la Gendarmerie, avis aux amateurs.

Frelons asiatiques, guêpes

Nous avons constaté cette année une prolifération de nids de frelons asiatiques particulièrement et de guêpes toujours présente. Il faut impérativement procéder à la destruction de leurs nids. Nous avons des coordonnées de professionnels en Mairie si nécessaire.

Les nids de frelons se situent souvent en haut des arbres mais pas que et ressemblent à un gros ballon. N'hésitez pas à nous faire un signalement et ne vous approchez pas les piqûres peuvent être très graves.

Démarchage commercial :

Depuis plusieurs semaines, vous êtes sollicités par des personnes qui vous proposent des diagnostics énergétiques et autres (panneaux photovoltaïques etc...). il faut savoir que nous ne cautionnons aucunement ces sociétés et cette pratique et qu'ils n'ont aucune autorisation de notre part. Si tel était le cas, ils doivent vous présenter un papier à entête de la mairie avec accord du Maire et sa signature.

Chacun est totalement libre de commencer avec qui bon lui semble, nous attirons cependant votre attention sur ces pratiques qui ne sont pas toujours à votre avantage et des démarcheurs qui souvent vous forcent la main.

Nous voici arrivés au terme de ce bulletin, nous espérons que cela vous a permis d'avoir tous les renseignements espérés. Comme à l'habitude, nous restons à votre disposition pour des explications complémentaires si besoin.

Dans l'attente, recevez Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués ainsi que tous nos vœux de santé, bonheur et réussite pour cette nouvelle année.

Le Maire, les Adjoints,
Les membres du Conseil Municipal,



Inf'Eau 2026

Principaux travaux réalisés en 2025

Remplacement de 700 compteurs.

Renouvellement de canalisations d'eau potable Rue B Chochoy et Route de Nielles à Lumbres, ainsi que Route Principale à Affringues.

Réhabilitation du château d'eau de Drionville.

Mise en place de la tarification progressive de l'eau

Remplacement de 4 pompes au forage F4 du val.

Remplacement de 25 vannes sur Esquerdes.

Remplacement de pompes et hydroéjecteur à la station d'épuration.

Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ventes et constructions neuves).

Emménagement dans les nouveaux locaux.

Travaux prévus en 2026

Renouvellement de canalisations rue des 2 Upens à Delettes, Rue Nationale à Clety et Rue de l'Eglise à Rebergues.

Réhabilitation du château d'eau de Happe à Campagne les Boulonnais.

Maitrise d'œuvre pour la sécurisation du forage de Saint Martin d'Hardinghem.

Diagnostic territorial multi pression sur le périmètre du forage d'Alquines.

Détermination des Aires d'Alimentation de 5 captages du SIDEALF, préalable à la réalisation du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux).

Création des réseaux d'assainissement Rue de Campagnette, du Marais et Ruelle sur la Commune de Wavrans sur l'Aa en fonction des résultats de consultation.

Etude de Maitrise d'œuvre pour l'extension de l'assainissement à Esquerdes.

Mise en place de compteurs généraux sur le secteur de l'ancien Syndicat de Fauquembergues.

LE SIDEALF s'engage dans une démarche éco responsable en proposant la dématérialisation des factures d'eau. 15 000 factures sont éditées chaque année, soit 75kg de papier ! Pour réduire l'impact sur l'environnement, n'hésitez pas à demander la dématérialisation sur votre espace abonné :

<http://sidealf.phaseo.fr>

Rubrique Mon Compte Mode d'envoi des factures (dématérialisé / courrier)

Pour faciliter vos paiements, n'hésitez pas à opter pour le prélèvement automatique mensuel !

**Le Président du SIDEALF
Bertrand PRUVOST, les
membres du Conseil
syndical et le personnel
vous souhaitent leurs
meilleurs vœux pour
l'année 2026 !**

Rappel : Par sécurité, il est souhaitable de contrôler régulièrement votre compteur (une fois par mois) afin de limiter le risque de fuite sur une durée importante, en effet le SIDEALF ne procède qu'à une seule relève par an.

En cas de fuite après compteur, prenez contact sans délai avec le syndicat.

Merci de procéder à l'entretien régulier de votre puisard pour l'accès des agents à votre compteur pour la relève annuelle.

Adresse : 6 Bis Route d'Acquin 62380 LUMBRES Tél : 03.21.39.62.14 - Mail : contact@sidealf.fr site web : www.sidealf.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h00-12h00

Accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et 14h à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00

En cas d'urgence uniquement, numéro d'astreinte 24h/24 : 06.88.06.63.45.

La Maison des Services – France services : un accompagnement de proximité pour tous



La Maison des Services, labellisée France services, est le siège de la communauté de communes du Pays de Lumbres. Elle accueille les habitants pour les accompagner dans toutes leurs démarches du quotidien.

Du lundi au vendredi, les agents vous reçoivent de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, ainsi que les 1er et 3^e samedis du mois de 9h à 12h.

Il est également possible de prendre rendez-vous en ligne directement via le site internet de la CCPL : cc-paysdelumbres.fr

Sur place, les agents d'accueil et France services sont présents pour informer, orienter et accompagner chaque usager dans un large éventail de démarches : services administratifs, demandes de titres d'identité, accompagnement aux démarches en ligne, ateliers numériques, et bien plus encore. L'objectif étant d'offrir un service accessible, clair et adapté à chaque situation.

La Maison des Services met aussi à disposition du public du matériel en libre accès : ordinateur, imprimante, matériel de visioconférence... Autant d'outils facilitant les démarches personnelles ou administratives.

Enfin, pour les situations nécessitant davantage de confidentialité, un espace privatif est prévu afin d'offrir un accueil dans les meilleures conditions possibles.

La Maison des Services – France Services demeure ainsi un lieu de proximité, pensé pour simplifier la vie des habitants et garantir un service public accessible à tous.

1, chemin du Pressart

62380 LUMBRES

03 21 12 94 94

Enfance et Famille : Envie de devenir bénévole au Lieu d'Accueil Enfant-Parent ?



Envie de devenir bénévole d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) ?



Un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) est un espace chaleureux pour échanger, jouer, discuter, créer du lien avec son enfant. Un lieu de sociabilisation ouvert à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand-parent...), pour y passer un moment, 30 minutes ou une matinée entière.

C'est un lieu qui permet :

- de sortir de chez soi,
- de rencontrer d'autres parents,
- de discuter, partager des astuces,
- et pour les enfants, de jouer et se socialiser.

Pour fonctionner, le LAEP fait appel à des accueillants volontaires. Être accueillant, c'est accueillir avec bienveillance, un sourire, un café ou un thé, aménager un espace de jeu sécurisé, écouter, créer du lien. Vous avez une formation ou une expérience en lien avec la petite enfance, le social ou le médico-social ? Vous avez envie de vous investir dans une activité qui a du sens ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Le LAEP le plus proche de chez vous :

LAEP du Pays de Lumbres 03 21 12 91 99 / 06 07 49 32 20

Ensemble, faisons vivre ces lieux d'écoute, de partage et de lien social !

Plongez cet hiver dans votre centre aquatique : bien-être, sport et détente pour toute la famille !



Même en hiver, il est temps de ressortir votre maillot ! Le centre aquatique intercommunal L'Aa Piscine vous ouvre ses portes pour un moment de sport, de détente et de convivialité. Pensé pour être à la fois familial et sportif, il offre un large choix d'espaces et d'activités adaptés à tous les âges.

Deux bassins de natation, un espace forme complet, ainsi qu'un espace Ludo Kids spécialement conçu pour les plus petits : tout est réuni pour profiter de l'eau en toute saison. Les plus jeunes y découvrent les joies de la baignade, tandis que les plus grands peuvent perfectionner leur nage ou simplement se détendre.

Les personnels du centre aquatique, compétents et accueillants, proposent de nombreuses activités aquatiques adaptées à chacun : aquagym, aquabike, aquadestress... ainsi que des leçons de natation pour tous les niveaux !

L'Aa Piscine est également totalement accessible aux personnes à mobilité réduite, pour garantir un accueil inclusif et confortable.

Des événements à ne pas manquer :

AquaNoël – mardi 9 décembre 2025 à 18h30 : une soirée festive pour plonger dans la magie de Noël.

Les bébés nageurs fêtent leurs 30 ans le 9 décembre 2025 : un anniversaire tout en douceur pour célébrer trois décennies d'éveil aquatique.

A NOTER : le centre aquatique procédera à sa fermeture technique annuelle obligatoire du 15 décembre au 28 décembre 2025 inclus. Il rouvrira ses portes dès le lendemain, prêt à vous accueillir pour une nouvelle année sportive et familiale !

Plus d'infos et réservations des activités en ligne sur le site de l'Aa Piscine : laapiscine.fr

Recensement de la population 2026



Vos réponses aujourd'hui
construisent la vie locale
de demain.

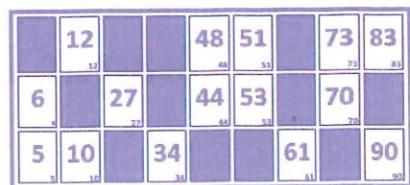


le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 15 janvier.
Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.

LES DONNÉES RECUÉILLIES LORS DU RECENSEMENT SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

Comité des Fêtes



Mesdames et Messieurs,

Les membres du Comité des Fêtes ont le plaisir de vous présenter

**Leurs meilleurs vœux
pour l'année 2026.**

L'Année 2025 a vu un très grand succès auprès de ses activités (Loto, pêche, brocante et concours de belote) aussi nous continuerons de les garder.

Proposez nous vos idées elles seront les bienvenues, et venez nombreux (euses) nous rejoindre.

Les Membres du Comité des Fêtes et moi-même vous souhaitons une très bonne Année, que cette Année Nouvelle vous apporte Joie, Bonheur et Santé.

Bonne année à tous.

Les Membres du bureau

Le Président, Didier DUVIVIER



**LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
DE SETQUES**

chaque lundi de 18 h 30 à 19 h 30



**VOUS SOUHAITE À TOUTES ET À TOUS
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2026**

QI GONG

chaque jeudi de 18 h 30 à 19 h 30



BONNE ANNÉE SPORTIVE À TOUTES ET À TOUS

**LE GROUPE DE MARCHE
VOUS PRESENTE LEURS MEILLEURS VŒUX
POUR CETTE NOUVELLE ANNEE.**

Départ du parking de la salle des fêtes, chaque mardi et jeudi
à 9 h pour tous renseignements veuillez contacter
Mme Françoise FRANCQ au 07 80 49 69 65



**LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
« ART ET COUTURE »**

**vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2026,
santé, joie, bonheur.**

**Chaque mardi de 15 h à 17 h à la salle de la Mairie
« multiples activités »**

Contact : Mme CARON Muriel au 06 04 03 25 71

~ ~ ~

ATELIERS

janvier 2026



Janvier, prendre soin
de soi en toute sécurité



LUNDI 5 janvier - 16h
Sport adapté avec Nathalie,
Belénos Leulinghem



LUNDI 12 janvier - 17h
Méditation guidée et Reiki avec Élise
Maison des Associations Lumbres



LUNDI 19 janvier - 17h
Atelier Naturopathie avec Chloé
Maison des associations Lumbres



LUNDI 26 janvier - 17h
Sophrologie avec Alix
maison des associations Lumbres

Ateliers anonymes et gratuits - Inscription obligatoire

François Wavrant - 06 60 98 39 77

lesrubansdupaysdelumbres@gmail.com



NOS JOIES



Ils ont vu le jour cette année, Félicitations aux parents !

Le 20/03/2025 : Côme DEFRENCE fils de Gaëtan et de Sylvie WEPPE

Le 29/06/2025 : Sacha FREDRYCK fils d'Alexis et d'Alison DUFOUR

Le 10/07/2025 : Arsène FAVIER fils d'Alexandre et de Clara DUHAMEL

Le 07/08/2025 : Marceau DEMARTHE fils d'Yoran et de Marion CARDON

Le 25/10/2025 : Salomé BAHEU fille de Matthieu et de Manon BOURDON

Le 26/10/2025 : Valentine ZEGRE fille d'Aurélien et de Mélanie VIVIER

Le 30/10/2025 : Izalyä PETIT fille de Damien et d'Amélie COZZANI

Ils se sont dit « OUI » cette année dans notre Mairie.

Tous nos vœux de bonheur !



Mariage

Le 05/04/2025 : Guillaume LAVIEU et Agathe MARGOLLÉ

Le 12/04/2025 : Gaëtan DEFRENCE et Sylvie WEPPE

Le 21/06/2025 : François DECUYPER et Maëva BUCAILLE

Le 06/09/2025 : Alexy BEAUVOIS et Abbigaëlle DELATTRE

PACS

Le 03/02/2025 : Cyril CAROUX et Lisa WILQUIN

Le 18/06/2025 : Jérémy BAILLEUL et Camille DUÉE

Le 10/11/2025 : Alexandre FAVIER et Clara DUHAMEL



NOS PEINES

Le 09/01/2025 : Tanguy WILQUIN

Le 27/02/2025 : Paul JONES

Le 28/08/2025 : Christophe DHIU

Le 23/09/2025 : Jean BERTHE

Le 25/11/2025 : René CREMERS

Le 22/12/2025 : Lucienne DAVY - ZULIANI



Bienvenue à SETQUES

- Mme PETITPREZ
11 A route d'Esquerdes
- Mr GUYON et Mme GORON
5 rue de l'Ecole
- Mr et Mme TAS - COEUGNET
27 rue d'en Bas
- Mr BEUN et Mme COFFIN
1 rue du Marais
- Mr SUEUR
1 Bis rue du Marais
- Mr LOEULLIER
2 Bis route Nationale
- Mr DEMARTHE et Mme CARDON
22 route Nationale
- Mr et Mme DEFRENCE – WEPPE
60 route Nationale

- Mr BRUXELLE
8 route de Quelmes
- Mr FREDRYCK et Mme DUFOUR
11 rue des Ramonettes
- Mr HAZELART Léo
26 A rue de l'Ecole
- Mr GEIGER et Mme DAMIDE
4 route d'Esquerdes





Infos pratiques

QUELQUES RAPPELS INFORMATIONS

Heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi, jeudi, vendredi de 17 h à 19 h

Mercredi de 15 h à 18 h **sauf juillet et août**

☎ : 03.21.39.73.61 – accueil@mairiesetques.fr

Site internet : mairiesetques.fr

Permanence du Maire :

Sur rendez-vous au 03.21.39.73.61

Produit de dératisation :

Deux distributions auront lieu, une en avril et l'autre en octobre

Déchèterie de Lumbres horaires d'ouverture :

Horaires d'hiver : de mi-octobre à mi-avril

Du lundi au vendredi : 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 30

Le samedi : 9 h à 17 h 30

Horaires d'été : de mi-avril à mi-octobre

Lundi au samedi : 9 h à 18 h 30 (sous réserves)



Justificatif d'identité obligatoire à chaque passage

Pétards et feux d'artifices :

L'utilisation des pétards et feux d'artifices est interdite sur l'ensemble de la commune (arrêté du 13/06/1991). Par ailleurs, une dérogation peut être accordée pour l'utilisation de pétards pour les honneurs lors d'un mariage.

La demande est à faire en Mairie merci d'avance.

Accueil pour les enfants de l'école (garderie) :



L'accueil fonctionne les lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 17 h 45
le tarif est fixé à 0,40 € le quart d'heure.

Recensement militaire (dès 16 ans) :

Le recensement militaire est obligatoire pour les garçons et les filles dès leur 16^{ème} anniversaire. Cette démarche est à effectuer en mairie avec le livret de famille et la carte d'identité.

Une attestation vous sera délivrée, elle pourra vous être demandée pour les examens scolaires, concours et inscription au permis de conduire.

Carte Nationale d'Identité et Passeport :

L'instruction des demandes de passeport et des cartes d'identité se font désormais à la Maison des Services de la CCPL.

L'accueil se fait exclusivement sur prise de rendez-vous en ligne sur le site internet de CCPL www.cc-paysdelumbres.fr ou au Tél 03.21.12.94.94

Attention : démarches préalables nécessaires auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr>

CALENDRIER DES FETES 2026

SETQUES

<u>Janvier</u>	<u>Février</u>	<u>Mars</u>
Samedi 17 : Vœux du Maire - Municipalité	Mardi 10 : Carnaval - Ecole Primaire Dimanche 15 : Loto - Comité des Fêtes	
<u>Avril</u>	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>
Dimanche 5 : Chasse aux œufs de Pâques - Municipalité Dimanche 26 : Marche - APE « Les P'tits Mousses » 	Vendredi 8 : Cérémonie et remise des diplômes du Travail - Municipalité 	Dimanche 7 : Fête de la pêche Dimanche 7 : Ball-trap - Société de chasse Vendredi 19 : Kermesse de l'école - Ecole de Setques et APE « les P'tits Mousses » Dimanche 28 : Randonnée et Barbecue - Comité des Fêtes
<u>Juillet</u>	<u>Août</u>	<u>Septembre</u>
Samedi 18 : Moules-Frites - Comité des Fêtes Dimanche 19 et lundi 20 : Ducasse, brocante - Municipalité, Comité des Fêtes et Aa Events.	Dimanche 30 : Journée de pêche - Comité des Fêtes 	Dimanche 27 : Repas des aînés - Municipalité 
<u>Octobre</u>	<u>Novembre</u>	<u>Décembre</u>
 	Mercredi 11 : Concours de belote - Comité des Fêtes 	Samedi 19 : Distribution des colis des aînés - Municipalité Dimanche 20 : Goûter et Arbre de Noël - Municipalité

NB : Ce calendrier est prévisionnel ces manifestations vous seront confirmées ou démenties le moment venu, enfin d'autres peuvent s'ajouter.

Calendrier 2026 des collectes de déchets ménagers

Commune de Setques



JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
JE 1 DI	1 DI	1 ME	1 VE	1 LU	1 ME	1 SA	1 MA	1 JE	1 DI	1 MA	1
VE 2 LU	■	2 LU	■	2 JE	■	2 SA	2 MA	2 JE	2 DI	2 VE	2 ME
SA 3 MA	3 MA	3 VE	3 DI	3 ME	3 VE	3 LU	■	3 JE	3 SA	3 MA	3 JE
DI 4 ME	4 ME	4 SA	4 LU	4 JE	4 SA	4 MA	4 VE	4 DI	4 ME	4 VE	4
LU ■	5 JE	■	5 JE	■	5 DI	5 MA	5 VE	5 DI	5 ME	5 SA	5 SA
MA 6 VE	6 VE	6 LU	6 ME	6 SA	6 LU	■	6 JE	■	6 DI	6 MA	6 VE
ME 7 SA	7 SA	7 MA	7 JE	7 DI	7 MA	7 VE	7 SA	7 LU	7 ME	7 SA	7 LU ■
JE ■	8 DI	8 DI	8 ME	8 VE	8 LU	■	8 ME	8 SA	8 MA	8 JE	8 DI
VE 9 LU	9 LU	9 JE	9 SA	9 MA	9 JE	■	9 DI	9 ME	9 VE	9 LU	9 ME
SA 10 MA	10 MA	10 VE	10 DI	10 ME	10 VE	10 LU	10 JE	10 SA	10 MA	10 JE	10
DI 11 ME	11 ME	11 SA	11 LU	■	11 JE	■	11 SA	11 MA	11 VE	11 DI	11 ME
LU 12 JE	12 JE	12 DI	12 MA	12 VE	12 DI	12 ME	12 SA	12 LU	■	12 JE	12 SA
MA 13 VE	13 VE	13 LU	■	13 ME	13 SA	13 LU	13 JE	13 DI	13 MA	13 VE	13 DI
ME 14 SA	14 SA	14 MA	14 JE	■	14 DI	14 MA	14 VE	14 LU	■	14 ME	14 SA
JE 15 DI	15 DI	15 ME	15 VE	15 LU	15 ME	15 SA	15 MA	15 JE	15 DI	15 MA	15
VE 16 LU	■	16 LU	■	16 JE	■	16 SA	16 MA	16 JE	16 DI	16 VE	16 LU
SA 17 MA	17 MA	17 VE	17 DI	17 ME	17 VE	17 LU	■	17 JE	■	17 SA	17 MA
DI 18 ME	18 ME	18 SA	18 LU	18 JE	18 SA	18 MA	18 VE	18 DI	18 ME	18 VE	18
LU ■	19 JE	■	19 JE	■	19 DI	19 MA	19 VE	19 DI	19 ME	19 SA	19 LU
MA 20 VE	20 VE	20 LU	20 ME	20 SA	20 LU	■	20 JE	■	20 DI	20 MA	20 VE
ME 21 SA	21 SA	21 MA	21 JE	21 DI	21 MA	21 VE	21 LU	21 ME	21 SA	21 LU	■
JE ■	22 DI	22 DI	22 ME	22 VE	22 LU	■	22 ME	22 SA	22 MA	22 JE	22 DI
VE 23 LU	23 LU	23 JE	■	23 SA	23 MA	23 JE	■	23 DI	23 ME	23 VE	23 LU
SA 24 MA	24 MA	24 VE	24 DI	24 ME	24 VE	24 LU	24 JE	24 SA	24 MA	24 JE	■
DI 25 ME	25 ME	25 SA	25 LU	■	25 JE	■	25 SA	25 MA	25 VE	25 DI	25 ME
LU 26 JE	26 JE	26 DI	26 MA	26 VE	26 DI	26 ME	26 SA	26 LU	■	26 JE	26 SA
MA 27 VE	27 VE	27 LU	■	27 ME	27 SA	27 LU	27 JE	27 DI	27 MA	27 VE	27 DI
ME 28 SA	28 SA	28 MA	28 JE	■	28 DI	28 MA	28 VE	28 LU	■	28 ME	28 SA
JE 29 DI	■	29 ME	29 VE	29 LU	29 ME	29 SA	29 MA	29 JE	■	29 DI	29 MA
VE 30 LU	■	30 JE	■	30 SA	30 MA	30 JE	30 DI	30 ME	30 VE	30 LU	30 ME
SA 31 MA	■	31 DI	■	31 VE	31 LU	■	31 SA	■	31 JE	■	31



Bac couvercle noir - ordures ménagères



Bac couvercle jaune – tri sélectif des déchets recyclables

Pour toute demande de bac ou remplacement de couvercle,
rendez-vous sur le site de la CCPL :
cc-paysdelumbres.fr / rubrique déchets

RAPPEL :

Veillez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte. Tous les déchets déposés en dehors des bacs ne seront pas collectés.
La collecte est assurée les jours fériés. A l'exception de Noël et Nouvel an qui seront collectés le lendemain.



Pour contacter
le Service prévention
des déchets de la CCPL
03 21 12 94 92
ou_tri@ccplumbres.fr



Ensemble, Réduisons nos déchets !

*Vous allez
être fiers
de vous!*



Ce que je dépose dans ma poubelle jaune !



- Les emballages, bouteilles et flacons en plastique :
 - flacons de salle de bain, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, films, sacs plastiques, pots de crème, de cosmétique ou boîtes de poudre chocolatée.
- Les boîtes et emballages métalliques :
 - Opercules et capsules café en métal
- Les briques alimentaires...



LES BONS GESTES DE TRI

- Bien les vider
- Inutile de les laver
- Déposer dans le bac en vrac, séparés les uns des autres et sans sac



Ce que je dépose dans le Point d'Apport Volontaire Papier/Carton !



- Emballages papier, carton ...
- Journaux, magazines ...



Ce que je dépose dans le composteur individuel !



- Restes de repas, épluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'oeuf,
- Tontes de gazon, feuilles mortes
- Essuis-tout ...



Ce que je dépose dans la poubelle d'ordures ménagères !



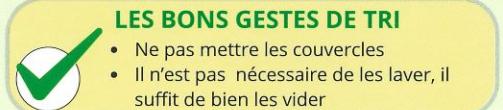
- Couches bébé, coton à démaquiller...
- Mouchoirs et masques en papier
- Stylos, rasoirs en plastique jetables ...
- Papiers peints souillés



Ce que je dépose dans le Point d'Apport Volontaire Verre !



- Le verre :
 - Pots de confiture, bouteilles en verre



Guide du tri



L'appui qui vous facilite le tri au quotidien



CE QUE JE NE METS PAS

- Litières d'animaux
- Tontes de gazon et gros végétaux, plantes invasives
- Matières plastiques et synthétiques

Retrouvez les bons gestes,
à travers le mémo tri sur le site internet :
cc-paysdelumbres.fr / rubrique déchets.
La CCPL vous accompagne tout au long
de l'année à travers des ateliers gratuits.

RDV sur les réseaux sociaux pour
retrouver le programme !



Renseignements utiles

- Services des ordures ménagères : Tél. 03 21 12 94 92
- Syndicat des Eaux de Lumbres et Fauquembergues (SIDEALF) :
6 bis Route d'Acquin Tél. 03 21 39 62 14
- Gendarmerie de Lumbres : Tél. 03 21 39 64 17
- Pompiers de Lumbres : Tél. 03 21 39 65 98

Mairie de Setques

- 23 Route Nationale Tél. 03 21 39 73 61
accueil@mairiesetques.fr
- Jours d'ouverture : lundi, jeudi, vendredi de 17h à 19h,
mercredi de 15h à 18h sauf en juillet et août

Communauté de Communes de Lumbres

1, Chemin du Pressart 62380 Lumbres Tél. 03 21 12 94 94





Nouveaux locaux pour le football